DOCUMENTATION / SUPPORT DE FORMATION



Table des matières

Paie - Indemnités repas	3
Les actions de l'écran	 3
Le fonctionnement	_

Visionner le webinar enregistré "La gestion des indemnités repas"

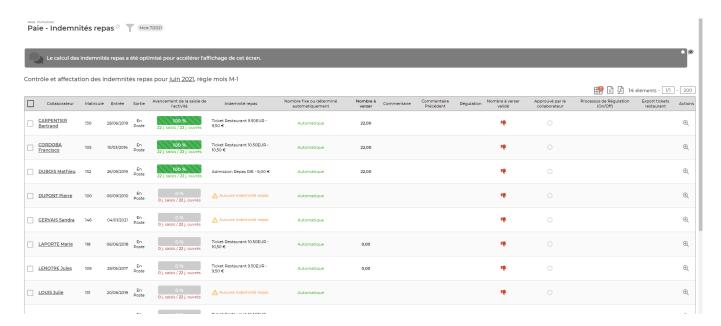
Durée: 21 min. 46 sec.

Paie - Indemnités repas

Les droits à activer :

Ressources Humaines

- Paie Attribution des indemnités repas : contrôle du calcul automatique et possibilité de mettre à jour
 - Annuler la soumission oou l'approbation d'une attribution



Cet écran calcul de manière automatique l'attribution des indemnités repas. Vous aurez aussi la possibilité de modifier le nombre manuellement.

Les actions de l'écran

Les actions de lignes



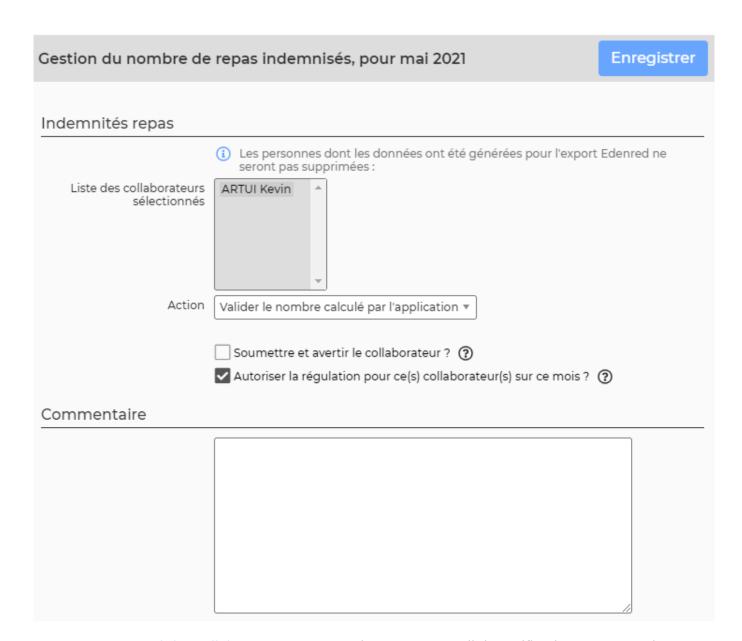
Visualiser le détail

Permet de consulter comment l'application à calculer le nombre d'indemnités. Vous visualiserez les jours pour lesquels l'application ne calcule pas d'indemnités et la raison

Les actions de masse

Ces actions sont disponibles en sélectionnant au moins une ligne.

Fixer et valider le nombre : permet de fixer le nombre d'indemnités repas par collaborateurs et de soumettre et avertir le collaborateur.



Soumettre et avertir les collaborateurs : permet d'envoyer un mail de notifications et une action sur l'application.

Générer la feuille d'émagement : permet d'éditer un document PDF pour que les collaborateurs signent.

(Dés)Activer la régulation : permet de supprimer l'option de régulation.

(Dés)Activer la régulation : permet de supprimer l'option de régulation.

(Dés)Annules les nombres d'indemnités : permet d'annuler le nombre fixé et de refaire le calcul.

Le fonctionnement

Etape 1 : Vérification

Vous devez vérifier le nombre calculé par l'application grâce à la colonne "Nombre à verser" et la loupe pour identifier les jours. Si vous avez des indemnités en moins, cela est dû soit :

- A la saisie de l'activité
- A la saisie d'une demie journée d'absence
- A la saisie d'un frais de type repas
- A la saisie d'un frais ODM

Etape 3 : Validation

Une fois le nombre vérifier, vous devez fixer le nombre et informer le collaborateur.

Pour plus d'information sur le process : Zoom sur les attribution des indemnités repas